

ment lorsqu'ils ont trouvé que le family compact pouvait faire fonctionner le gouvernement du Haut-Canada. C'est alors qu'ils se sont vengés sur un homme qui était étranger à la vieille troupe de Loyalistes, qui se pensent créés exprès pour gouverner le Haut-Canada, et qui semblent en effet être capables de le gouverner encore quelque temps. L'hon. Membre pour Leeds est opposé à ce *family compact* :

M. Gowan : Oui.

Alors comment se fait-il qu'il l'ait défendu avec tant de chaleur dans son discours de la nuit dernière ? J'espère que l'Hon. Monsieur aura la franchise d'avouer que ses idées sont changées sur ce sujet. (M. Gowan, je n'ai point dit cela). Non, je sais que l'Hon. Membre n'a point dit cela ; mais l'Hon. Membre doit reconnaître au moins que sa défense a été un peu trop chaleureuse. Il a cherché à jeter un brandon de discorde parmi les membres qui siègent de ce côté-ci de la Chambre, afin de leur faire abandonner l'Hon. Membre pour North-York, qu'il a représenté comme un trompeur qui les a engagés à encenser leur calomnialeur. Mais l'Hon. Monsieur s'est trompé. Les Membres de ce côté-ci ne sont nullement disposés à louer tous les actes de Lord Durham, mais il en approuvent beaucoup, et en particulier cette partie du rapport qui fait allusion au *family compact*, et que j'eus désiré entendre lire à l'Hon. Membre pour Leeds. Je ne pense pas que tout soit perdu, et j'espère que bientôt on entendra l'Hon. Membre nous déclarer ouvertement ce qu'il pense de cette alliance. Je suis fâché d'occuper le tems de la Chambre à une heure aussi avancée ; mais il y a un point de vue de la position du pays, que les orateurs qui m'ont précédé n'ont pas envisagé, et qui pourtant n'est pas sans importance. Si on me demandait qu'elle a été la marche de la Législation du Canada, et particulièrement de celle du Bas-Canada, depuis qu'il a reçu des institutions représentatives sous la Couronne Britannique, je répondrais que ça été d'approfondir constamment les questions radicales de Gouvernement, de polir la machine mise à sa disposition par le Gouvernement de la mère-patrie, de manière à essayer à la faire fonctionner. Dans le Bas-Canada, la minorité a gouverné la majorité tellement que le fait d'un homme occupant une place dans le Conseil Exécutif était assez pour l'exclure de la Chambre d'Assemblée. Tout le tems qui s'est écoulé depuis la conquête jusqu'à l'Union a été dépensé à chercher à faire du Canada l'empire du despotisme. Dans toutes les circonstances on avait recours au Gouverneur-Général ; et depuis l'Union, la même pratique a été suivie par rapport à la province du Canada-Uni. Le Gouvernement Responsable a été introduit, il est vrai, mais ce n'est encore qu'une forme sans vie. L'hon. Membre pour Kingston rit de cela, ainsi que l'Hon. Membre pour Huron, mais que voyons-nous aujourd'hui ? la vieille suprématie des Gouverneurs du Canada prévaut encore. Au moment même où le pays allait posséder des institutions libérales, sous l'administration de mon hon. ami pour North York, on a eu recours au Gouverneur ; des accusations de déloyauté et de mépris de la Prerogative Royale, furent proférées contre des personnes qui avaient été placées auprès du Gouverneur pour le conseiller et qui avaient dû le contrôler. Comment Lord Metcalfe obtint-il sa majorité ? Comment Sir F. B. Head avait-il obtenu la sienne ? Qui croirait maintenant que cet écrivain des *magnazines* de quatre sous, a pu avoir une majorité ? Mais depuis que M. Joseph a été nommé greffier du Conseil, on n'a pu manquer de se souvenir de ce qui s'est passé sous Sir F. B. Head. Head, Colborne et Sydenham, eurent tous des majorités ; pourquoi Lord Metcalfe ne pouvait-il avoir la sienne ? Mais après tout quelle a été cette majorité ? Une majorité de Gouverneur ! quelle affaire avait-il avec cette majorité ? La Reine a-t-elle une majorité ? Si les Gouverneurs-Généraux étaient envoyés ici pour se mettre à la tête de parti Ministériel ou de l'opposition, il y aurait aussitôt des contestes entre les partis et le pays serait dans un état pire que jamais. Les hon. Messieurs savent très-bien qu'ils ne doivent leurs sièges qu'aux appels faits au nom du noble défunt, auquel je ne voudrais pas faire allusion, si ce n'était pour rappeler au Ministère qu'ils ont été admis au pouvoir, en invoquant le nom de Lord Metcalfe. Cependant, qu'est-il arrivé depuis ? La lettre de l'hon. Orateur écrite il y a huit à dix mois, à Lord Cathcart, est encore dans le Bureau du Gouvernement, contenant une stipulation, stipulation à laquelle ils avaient promis de s'opposer. Il semblait assez bien à Sir Allan McNab de faire des stipulations, il devait être d'abord Conseiller Législatif, ensuite avoir mille louis par an puis nommer ses députés, c'était assez de stipulation assurément. Si mon hon. ami pour North York, a soulé aux pieds la Prerogative de la Couronne, lorsque comme Ministre de la Couronne, on disait qu'il avait fait des stipulations, qu'a donc fait Sir Allan McNab, lorsqu'il a fait ces stipulations sans être nullement ministre de Lord Cathcart ? comment les Ministres en Angleterre ont-ils traité les Rois, lorsqu'après une longue représentation au sujet des nominations qui ne leur plaisaient pas, ils y ont consenti ? Ce cas n'est-il pas exactement semblable à ceux qu'a rapportés hier l'hon. membre pour Leeds, c'est à dire, un de ces cas auquel on pouvait se soumettre sans faire le sacrifice d'aucun principe, comme ceux auxquels s'étaient soumis les Pitts, le Foxs et les Cannings de l'histoire Parlementaire ? Non, ils étaient déterminés à insister sur leur stipulation, dans sa plus grande étendue, et le Gouverneur-Général fut forcé, car il est à supposer qu'il ne l'a pas fait de gaieté de cœur, de refuser ce qu'il avait promis de faire. Il y avait pourtant un tems où le mot de stipulation était le mot de guet du parti. Il fut sans cesse répété pendant dix à quinze jours ; Lord Metcalfe l'exprima lui-même hardiment, mais il le modifia ensuite, et plus tard, il l'abandonna tout-à-fait ; de manière que le pays a

maintenant un gouvernement Responsable compris de la même manière qu'il l'était sous l'administration de mon hon. ami pour North York ; seulement la majorité est d'une au lieu de cinquante. Mais tenant, que les hon. Messieurs considèrent ce qu'ils ont gagné avec la confusion qu'ils ont créée. Les Messieurs qui siègent vis-à-vis, ont-ils obtenu des Ministres toute l'attention qu'ils avaient droit d'attendre ? Leurs demandes ont-elles reçu toute la considération qu'elles méritaient ? Ne serait-il pas mieux que les choses fussent reportés à l'état où elles étaient en 1843, et que les débats eussent pour sujet des réformes pratiques au lieu de points abstraits ?

(A continuer.)

PRIX DU MARCHÉ.

Marché Bonsecours, 17 Juin 1847.

PROVISIONS.		S. D.	S. D.
Bled.	par minot	5 0	9 6
Avoine,	—	3 0	3 6
Orge,	—	3 0	3 9
Pois,	—	6 0	6 8
Sarrasin,	—	2 6	3 0
Seigle,	—	3 6	3 9
Patates	par boisseau	4 0	4 3
Bœuf,	par livre	0 3	0 7
Mouton	par quartier	2 6	6 0
Lard,	par livre	0 6	0 6
Beurre salé,	—	0 9	0 8
" frais,	—	0 7	0 10
Fromage.	—	0 5	0 6
Sucre d'érable,	—	0 5	0 6
Œufs	par douzaine	0 5	0 6
Dindes, vieux,	par couple	6 0	7 6
" jeunes,	—	4 6	5 0
Oies,	—	3 6	5 6
Canards,	—	2 0	3 0
Poules,	—	2 6	3 0
Poulets,	—	1 3	2 0
Fleur	par quintal	20 0	22 6
Farine d'avoine,	—	16 0	18 0
Bœuf,	par 100 liv.	25 0	30 0
Lard frais,	—	30 0	37 6
Oignons,	par minot	2 0	2 3

M. ROMUALD TRUDEAU, APOTHECAIRE, a transporté son établissement au numéro 106 au numéro 111 au coin des rues St. Paul et St. Jean-Baptiste. Montréal, 20 mai 1847.

NOUVELLE IMPORTATION.

ON VIENT DE RECEVOIR à l'HOPITAL GÉNÉRAL (Sœurs-Grises) de cette ville et bel assortiment d'Objets d'Eglise attendus et annoncés dans le cours du mois dernier ET TOUS LES PATRONS SONT NOUVEAUX.

Chaque article est garanti et porte encore toute la fraîcheur des métiers. Cette importation se compose de

CROIX DE CHASUBLES

EN DRAP D'OR avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs

 " DAMAS Blanc, Cramoisi, etc. etc. brochées tout en or.

 " " (couleurs assorties) " en or et couleurs.

GARNITURES DE CHAPE ET BANDE DE DALMATIQUES

EN drap d'or (imitation) à dessins très riches et saillants.

 " Damas brochés en or et couleurs.

 " " (assortis de couleurs) brochures riches, ordinaires et de bas prix

GARNITURES COMPLETES.

N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ETOFES ET VOILES DE BENEDICTION.

Les Etoles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches.

Les Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités.

ETOFFES A ORNEMENTS.

Drap d'or à brochures très riches en or, argent et couleurs (dessins nouveaux.)

Moire d'or à reflets riches et brillants.

Drap d'argent à pluie d'argent.

Drap d'or (imitation) à brochures nouvelles.

Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs.

Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. Clergés tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suivre de très près et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

Pour importations directs s'adresser à

J. C. ROBILARD, No. 84, Cedar St. New-York.

AGENS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

MM. E. R. FABRE, libraire. Montréal.

D. MARTINEAU, prêtre, vicaire. Québec.

F. PILOTE, prêtre, Directeur du Collège. Ste. Anne.

VAL. GUILLET. Trois-Rivières.

PROPRIÉTÉ DE JOS. M. BELLENGER, PRÊTRE, ÉDITEUR.

IMPRIMÉ PAR JOS. RIVET ET J. CHAPLEAU, IMPRIMEURS.